



DE2023_0203_01

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Nombre de conseillers

en exercice : 30

Présents : 24

Pouvoirs : 2

Votants : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-trois et le deux mars, à 20 heures 00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Georges BERNAT, en session ordinaire.

Date de convocation : 24 février 2023

PRESENTS :

Monsieur Georges BERNAT, Monsieur Ludovic BOUTTET, Monsieur Christian BRAY, Madame Pascale CHAVANNE, Monsieur Henri CHERBLAND, Madame Françoise CLEMENT, Monsieur Marius DAVAL, Monsieur Vincent DEGOUTTE, Monsieur Maxime FLEURY, Madame Françoise GERY, Monsieur Alain GOFOZ, Monsieur Lucien GUILLOT, Monsieur Philippe MANGAVEL, Monsieur Dominique MAYERE, Madame Dominique MIGNERY, Madame Marie-Christine MURON, Madame Brigitte PALLANCHE, Monsieur Sébastien PERROTIN, Monsieur Paul PETITBOUT, Monsieur Bruno PRADIER, Monsieur Jean-Claude RAYMOND, Monsieur Emmanuel SAPEY, Monsieur Frédéric SIMON, Monsieur Sigismond ROZANSKI

SUPPLEES :

ABSENTS :

Monsieur Gilles FAVREAU, Monsieur Dominique FRAISE

ABSENTS EXCUSES :

POUVOIRS :

Monsieur Frédéric BRUSQ par Monsieur Ludovic BOUTTET

Madame Sandra MATHELIN par Monsieur Bruno PRADIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-Claude RAYMOND

OBJET : Dossier fonds vert pour le tri et la valorisation des biodéchets

RF
Sous-préfecture Roanne (Loire)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 08/03/2023
042-244200614-20230302-DE2023_0203_01-DE

M. le Président soumet à l'assemblée le rapport suivant :

Le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires ou « fonds vert » vise à subventionner des investissements locaux favorisant la performance environnementale, l'adaptation au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie.

Le fonds est destiné à toutes les collectivités territoriales.

Dans le cadre de son programme d'investissement, la Communauté de Communes peut prétendre à ce dispositif pour certaines dépenses engagées dans le cadre du tri à la source des biodéchets.

Suite à l'exposé de M. le Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés

Article premier : DECIDE de solliciter les services de l'Etat au titre du fonds vert pour l'obtention de l'aide financière la plus élevée possible pour cette opération, ainsi que tout autre financeur potentiel.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la constitution des dossiers de demandes de subvention auprès des financeurs.

COPIE CERTIFIEE CONFORME

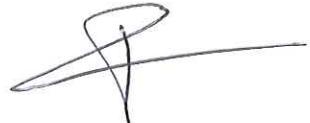
A Saint Germain Laval, le 02 mars 2023

Le Président,

Georges BERNAT

Le secrétaire de séance,

Jean-Claude RAYMOND



*Certifié exécutoire par le Président compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le : 16/06/23
et de la publication le : 16/06/23*

Le Président,



RF
Sous-préfecture Roanne (Loire)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 08/03/2023
042-244200614-20230302-DE2023_0203_01-DE